



IMMIGRATION Canada

Guide à l'intention des

- Candidats des provinces
- Travailleurs qualifiés du Québec

Instructions spécifiques du bureau des visas

Port-au-Prince



Table des matières

Appendice A - Liste de contrôle

Appendice B - Spécifications pour photos

Appendice C - Instructions médicales

Ce formulaire est produit gratuitement par
Citoyenneté et Immigration Canada et ne doit
pas être vendu aux requérants.

This guide is also available in English

Appendice A

Liste de contrôle

Rassemblez les documents indiqués. Cochez (☑) les items pertinents et joignez la liste de contrôle à vos documents (un trombone suffira). Placez vos documents dans une enveloppe scellée. **Joignez les originaux** sur requête. Autrement, expédiez une **photocopie certifiée** de chaque document. Les certificats de police doivent être des **originaux**. Si les documents sont rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais, vous devez présenter une traduction certifiée ainsi qu'une copie des originaux.

Si vous présentez une demande à titre de :

- **candidat d'une province**, vous devez utiliser la colonne **P**.
- **travailleur qualifié du Québec**, vous devez utiliser la colonne **Q**.

	P	Q
1. FORMULAIRES		
<p>Veillez consulter la rubrique « Remplissez le formulaire de demande » de notre site web pour obtenir des directives précises sur la façon de remplir chaque formulaire.</p>		
<p>FORMULAIRE DE DEMANDE GÉNÉRIQUE POUR LE CANADA (IMM 0008)</p> <p>Vérifiez si vous (le demandeur principal) avez bien rempli le formulaire.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>PERSONNES À CHARGE ADDITIONNELLES/DÉCLARATION (IMM 0008DEP)</p> <p>Ce formulaire est rempli par vous, le demandeur principal, si vous avez plus de cinq (5) membres de votre famille.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>ANNEXE A : ANTÉCÉDENTS/DÉCLARATION (IMM 5669)</p> <p>Inclure l'Annexe A remplie par chacune des personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le demandeur principal • l'époux ou le conjoint de fait • les enfants à charge de 18 ans ou plus 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>ANNEXE 4 : IMMIGRATION ÉCONOMIQUE –CANDIDATS DES PROVINCES</p> <p>Doit être remplie par le demandeur principal.</p>	<input type="checkbox"/>	
<p>ANNEXE 4A : IMMIGRATION ÉCONOMIQUE – CANDIDATS DES PROVINCES – GENS D'AFFAIRES</p> <p>Doit être remplie par le demandeur principal.</p> <p>Note : Veuillez compléter l'Annexe 4A si vous êtes nommé avec l'intention de créer ou faire l'achat d'une entreprise, devenir partenaire dans une entreprise, ou en tant que travailleur autonome.</p>	<input type="checkbox"/>	
<p>ANNEXE 5 : DÉCLARATION D'INTENTION DE RÉSIDER AU QUÉBEC - IMMIGRATION ÉCONOMIQUE</p> <p>Doit être remplie par le demandeur principal.</p>		<input type="checkbox"/>

CERTIFICAT DE SÉLECTION DU QUÉBEC (CSQ) ORIGINAL

L'exemplaire intitulé « Immigration Canada » pour :

- vous-même (le demandeur principal);
- votre époux ou conjoint de fait; et
- les enfants à charge

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS SUR LA FAMILLE (IMM5406)

À remplir par chacune des personnes suivantes :

- le demandeur principal
- l'époux ou le conjoint de fait
- les enfants à charge de 18 ans ou plus

DÉTAILS DES SÉJOURS PASSÉS À L'EXTÉRIEUR DE VOTRE PAYS DE RÉSIDENCE (Joint à la fin de l'Appendice A)

À remplir et signer par chacune des personnes suivantes :

- le demandeur principal âgé de 18 ans ou plus
- l'époux ou le conjoint de fait
- les enfants à charge de 18 ans ou plus

DÉCLARATION IMM H10 (Joint à la fin de l'Appendice A)

À remplir et signer par chacune des personnes suivantes :

- le demandeur principal âgé de 18 ans ou plus
- l'époux ou le conjoint de fait
- les enfants à charge de 18 ans ou plus

DÉCLARATION IMM H10-A (Joint à la fin de l'Appendice A)

À remplir et signer par chacune des personnes suivantes :

- le demandeur principal âgé de 18 ans ou plus
- l'époux ou le conjoint de fait
- les enfants à charge de 18 ans ou plus

RECOURS AUX SERVICES D'UN REPRÉSENTANT (IMM 5476)

Veuillez remplir et inclure ce formulaire à votre demande si vous avez un représentant.

2. DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET D'ÉTAT CIVIL

- Extrait d'Archive de l'acte de naissance (déclaration faite à la naissance), certificat de baptême légalisé par Archevêché ou le Ministère des Cultes pour vous-même et pour votre époux ou conjoint de fait
- Certificats de mariage, de divorce définitif, d'annulation, de séparation pour vous-même et pour votre époux
- Certificat de décès pour votre époux, s'il y a lieu
- Photocopie du **certificat de citoyenneté** canadienne, **carte de résident permanent** ou **visa de résident permanent** (ou visa d'immigrant) pour tous les membres de votre famille qui sont des citoyens canadiens ou résidents permanents.

3. RENSEIGNEMENTS SUR LES ENFANTS (S'IL Y A LIEU)

- Extrait d'Archive de l'acte de naissance (déclaration faite à la naissance), certificat de baptême légalisé par l'archevêché ou le Ministère des Cultes (avec le nom de leurs parents)
- papiers d'adoption pour tout enfant à charge adopté
- preuve de la garde des enfants âgés de moins de 18 ans et preuve que les enfants peuvent être retirés à la compétence du tribunal
- si les enfants ne vous accompagnent pas au Canada, preuve que vous avez rempli toute obligation fixée dans les ententes de garde
- pour tous les enfants à charge de 22 ans ou plus, une preuve d'études à temps plein sans interruption comprenant les documents suivants :
 - tous les relevés de notes depuis l'âge de 22 ans;
 - une lettre de chaque établissement d'enseignement indiquant le nombre d'heures de cours suivis par jour et le nombre de jours de cours par semaine;
 - une preuve que vous subvenez entièrement aux besoins de cet enfant depuis l'âge de 22 ans

Déclaration pour un parent/tuteur légal qui n'accompagne pas un enfant mineur immigrant au Canada (IMM 5604) (jointe à la fin de l'Appendice A) - Ce formulaire doit être rempli par les personnes suivantes qui consentent à ce que l'enfant quitte leur pays de résidence et qu'il puisse aller vivre de façon permanente au Canada avec l'autre parent :

- les parents/tuteurs qui n'accompagnent pas l'enfant;
- les ex-époux;
- les ex-conjoints de fait.

4. DOCUMENTS DE VOYAGE ET PASSEPORTS

- Passeports ou autres documents de voyage pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et les enfants à votre charge. À ce point, veuillez inclure seulement des photocopies des pages de renseignements personnels pour chacun portant :
 - le numéro de passeport,
 - la date de délivrance et la date d'expiration,
 - la photo, votre nom, et la date et le lieu de naissance.
- Si vous habitez dans un pays différent de celui dont vous avez la nationalité, joignez une photocopie de votre visa pour le pays où vous habitez actuellement.
- Vous devez détenir un passeport ordinaire ou privé au moment d'obtenir votre visa de résident permanent. Les passeports diplomatiques, officiels, de service ou pour affaires publiques **ne sont pas** valides aux fins d'immigration au Canada.

5. PREUVE DE LIENS DE PARENTÉ AU CANADA (S'IL Y A LIEU)

- Preuve de parenté avec vos proches parents au Canada, comme des certificats de naissance, d'adoption ou de mariage.
- **Si votre proche parent est résident permanent du Canada** : photocopie de la carte de résident permanent, du visa de résident permanent ou du visa d'immigrant (IMM 1000).
- **Si votre proche parent est citoyen canadien** : preuve de citoyenneté canadienne (photocopies de pages d'information du passeport ou carte de citoyenneté canadienne).

6. ÉTUDES/FORMATION/QUALIFICATIONS

Pour vous-même et votre époux ou conjoint de fait :

- **Études postsecondaires** : certificats ou diplômes de formation professionnelle ou technique;
- **Études collégiales ou universitaires** : certificats de fin d'études et diplômes ou certificats délivrés par un collège ou une université et le comité d'évaluation;
- **Relevés de notes** : les relevés de notes originaux pour tous les diplômes doivent être présentés dans des enveloppes scellées de l'université.
- **Certificats de qualification professionnelle** : certificats notariés de qualification professionnelle, si disponibles (p. ex. ingénieur, programmeur d'ordinateur, comptable, économiste, traducteur/interprète, architecte, etc.)

7. EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

Vous et votre époux ou conjoint de fait devez soumettre :

- Les contrats de travail notariés, ainsi que la traduction française ou anglaise, de vos anciens employeurs et de votre employeur actuel.
- Les lettres de recommandation originales et à jour de vos anciens employeurs et de votre employeur actuel. Les lettres doivent être rédigées sur du papier à lettre de la compagnie avec en-tête et sceau officiels et l'adresse complète de la compagnie doit y être inscrite ainsi que les numéros de téléphone et de télécopieurs.

Chacune des lettres doit contenir les renseignements suivants :

- la période précise au cours de laquelle vous avez travaillé au sein de la compagnie
- les postes que vous avez occupés au cours de cette période ainsi que la période au cours de laquelle vous avez occupé chaque poste
- tous les détails sur les principales responsabilités et les tâches qui vous incombaient dans le cadre de chacune de vos fonctions
- le salaire annuel total ainsi que les avantages y ayant trait
- la signature de votre superviseur immédiat ou de l'agent du personnel de la compagnie
- une carte d'affaires du signataire

Si vous n'êtes pas en mesure de fournir une lettre de recommandation de votre employeur actuel, veuillez joindre une lettre d'explications (par exemple des contrats d'emploi, descriptions de postes, évaluations du rendement décrivant les fonctions du poste).

8. DÉCLARATION AU SUJET DES MEMBRES DE LA FAMILLE QUI N'ACCOMPAGNENT PAS LE DEMANDEUR PRINCIPAL (S'IL Y A LIEU)

Si vous avez un époux, un conjoint de fait ou des enfants à charge et que vous ne prévoyez pas les inclure dans votre demande de résidence permanente, vous devez joindre à votre demande une déclaration solennelle notariée stipulant que vous avez l'intention de venir au Canada sans les membres de votre famille et confirmant que vous comprenez que les membres de votre famille devront satisfaire aux exigences en matière d'immigration s'ils souhaitent venir vous rejoindre au Canada.

9. CERTIFICATS DE POLICE ET ABSENCE DE CASIER JUDICIAIRE

Veillez consulter notre [site web](http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp) au : <http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp> afin d'avoir des renseignements précis et à jour sur la façon d'obtenir un certificat de police de tout pays.

Note : Pour les demandes reçues au BRC avant le 26 juin 2010, vous devez soumettre au BRC les certificats de police avec votre demande dûment remplie ainsi que les documents requis, à l'intérieur du **délaï de 120 jours** alloué par le BRC.

Si votre demande est reçue au BRC le ou après le 26 juin 2010, il est fortement recommandé d'envoyer vos certificats de police au BRC avec votre demande. Si vous ne pouvez pas obtenir tous les certificats de police nécessaires, vous pouvez quand même envoyer votre demande au BRC sans les certificats de police. Toutefois, si votre demande est référée au bureau des visas pour le traitement, vous devrez être prêt à les envoyer quand le bureau des visas vous les demandera.

10. MODE DE PAIEMENT

Veillez suivre les instructions qui suivent pour acquitter les droits exigés. Si vous n'acquitez pas les droits exigés, nous vous renverrons votre demande. Les droits de traitement ne sont pas remboursables.

Instructions de paiement**Règlement en devises canadiennes :**

Vous avez besoin d'une traite bancaire en dollars canadiens pour régler en entier les droits exigés pour le traitement de la demande. Comme le taux de change varie, vous devez payer les droits en devises canadiennes au moyen d'une traite bancaire venant d'un établissement financier au Canada, où elle sera encaissée. Libellez la traite à l'ordre du " Receveur général du Canada ". Inscrivez votre nom et votre adresse au dos de la traite. Assurez-vous d'avoir envoyé le bon type de traite bancaire, à défaut de quoi, votre demande vous sera retournée. **N'envoyez pas de somme en espèces par la poste.**

11. EXIGENCES PHOTOGRAPHIQUES

Veillez fournir **sept (7) photos** pour vous et chaque membre de votre famille. Suivez les directives de votre guide (voir **Photos** à la section *Comment remplir les formulaires*) ainsi que celles de l'**Appendice B**.

Envoi de votre demande

Envoi au bureau des visas

À partir du 5 juillet 2011, les demandes sous les catégories économiques seront traitées au **bureau des visas au Mexique** pour les résidents et citoyens d'Haïti. Voir, ci-dessous, l'adresse postale du bureau des visas au Mexique :

Ambassade du Canada
Section de l'Immigration
Miguel de Cervantes Saavedra 193
Col. Granada
11520 Mexique, D.F



Citizenship and
Immigration Canada

Citoyenneté et
Immigration Canada

DOSSIER:

DECLARATION

Je, le/la requérant(e) en Haïti soussigné(e), _____, déclare que, si je devais me marier en Haïti avant mon départ pour le Canada, je reconnais formellement l'obligation qui m'est faite de déclarer mon mariage à l'Ambassade du Canada et de faire subir les examens nécessaires à mon/ma conjoint(e), avant mon propre départ pour le Canada. Toute dissimulation de mon véritable statut marital à mon arrivée au Canada entraînera mon expulsion du Canada pour fausse déclaration.

Fait à _____
(Ville et Pays)

Date _____

Signature du/de la requérant(e)

(À compléter s'il y a lieu seulement)

La déclaration ayant été expliquée et traduite en:

(langue)

Signature du témoin traducteur

Signature du/de la déclarant/e

Signature de l'agent d'immigration (s'il y a lieu)



Dossier:

DECLARATION

Je, le/la requérant(e) en Haïti soussigné(e), _____, déclare que j'ai indiqué sur ma demande de résidence permanente au Canada les noms et les détails de tous mes enfants, légitimes ou naturels, et que je n'ai aucune personne à charge dont le nom ne se trouve pas sur ma demande.

Mes dépendants dont les noms suivent vont voyager avec moi pour le Canada:

Mes dépendants dont les noms suivent ne voyageront que plus tard pour le Canada, même s'ils ont passé les examens médicaux actuellement:

Mes enfants dont les noms suivent ne sont pas éligibles pour aller au Canada comme mes dépendants:

De plus, je reconnais formellement l'obligation qui m'est faite de déclarer à l'Ambassade du Canada, tout enfant que j'aurais dans le futur, en Haïti ou à l'étranger, durant l'étude de mon dossier d'immigration, c'est à dire tout autre enfant qui naîtrait après que j'aie signé cette présente déclaration.

Fait à _____
(Ville et Pays)

Date _____

Signature du/de la requérant(e)

(À compléter s'il y a lieu seulement)

La déclaration ayant été expliquée et traduite en:

(langue)

Signature du témoin traducteur

Signature du/de la déclarant/e

Signature de l'agent d'immigration (s'il y a lieu)



DÉCLARATION POUR PARENT/TUTEUR LÉGAL QUI N'ACCOMPAGNE PAS UN ENFANT MINEUR IMMIGRANT AU CANADA

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION			
N° de dossier	▶		
Date	▶	Jour	Mois
			Année

Envoyez la présente déclaration dûment remplie **et** une photocopie valide et lisible d'un document d'identité à l'ambassade ou au consulat du Canada.

Le présent formulaire de déclaration doit être :

- rempli par le parent/tuteur, l'ex-époux ou l'ex-conjoint de fait qui n'accompagne pas l'enfant et;
- **authentifié par un témoin (notaire).**

Chaque enfant qui se rend au Canada doit faire l'objet d'un formulaire de déclaration distinct, dûment rempli.

Je, _____, déclare n'avoir aucune objection à ce que

mon enfant : _____
Nom complet de l'enfant Jour Mois Année
Date de naissance de l'enfant

immigre au Canada avec sa mère/son père/son tuteur :

_____	_____
Nom du parent/tuteur	Lien avec l'enfant
_____	_____
Nom du parent/tuteur	Lien avec l'enfant

Remplissez la présente section si l'enfant se rendra au Canada en compagnie d'une autre personne que le parent/tuteur indiqué ci-dessus.

_____	_____
Nom	Lien avec l'enfant

J'ai lu et compris le contenu de cette lettre et, du fait que je la signe et la renvoie, j'affirme être conscient(e) que je pourrais être séparé(e) de façon permanente de mon enfant susmentionné.

Je reconnais également que si jamais je désirais entrer au Canada, à titre de résident(e) temporaire ou permanent(e), je devrais satisfaire à toutes les exigences en vigueur au moment de ma demande en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et de son règlement d'application.

La section qui suit doit être remplie par le parent/tuteur, l'ex-époux ou l'ex-conjoint de fait qui n'accompagne pas l'enfant, devant témoin. Montrez votre carte d'identité originale au témoin*.

Signature (devant témoin*)		Date	
		jour	mois
			année
Numéro de téléphone en cas d'urgence		Lieu	

La section qui suit doit être remplie par le témoin (notaire public).

Nom et titre du témoin en lettres moulées (*doit être un notaire public)	Timbre/sceau professionnel du témoin*
Signature du témoin*	

Appendice B

Spécifications pour photos

Notes au demandeur

APPORTEZ CECI CHEZ LE PHOTOGRAPHE

- Les photos requises pour l'immigration **sont différentes** des photos passeport.
- Assurez-vous de fournir le nombre de photos spécifié dans ce guide.

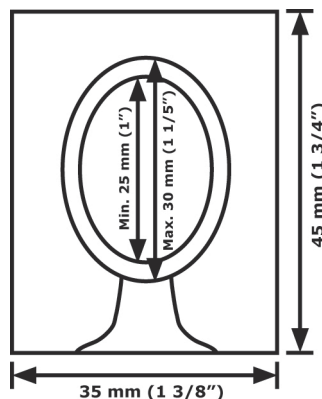
Notes au photographe

Les photos doivent :

- montrer une vue de face complète de la tête et des épaules, la figure étant centrée au centre de la photo;
- avoir un **arrière-plan uni, blanc**;
- être identiques (en noir et blanc ou couleur), reproduites à partir du même négatif sans retouches ou exposées en même temps par image composite ou chambre multi-objectifs.

Les photos doivent :

- mesurer entre 25 mm et 30 mm (1 po et 1 1/5 po) du menton au sommet de la tête;
- avoir 35 mm x 45 mm de dimension finie.



Appendice C

Instructions médicales

Toutes les personnes incluses dans votre demande, qu'elles vous accompagnent ou non, devront subir un examen médical effectué par un médecin désigné. Dans le cas d'un parent divorcé ou séparé qui a la garde conjointe ou exclusive d'un enfant mineur, cet enfant est considéré comme personne à charge, même s'il réside habituellement avec l'autre parent et n'accompagne pas le demandeur au Canada.

Des instructions relatives à cet examen vous seront fournies après qu'un agent des visas canadien aura évalué votre demande.

Lorsque vous aurez reçu les formulaires nécessaires pour l'examen médical, vous et les membres de votre famille devrez communiquer avec un des médecins désignés sur la liste fournie pour subir les examens médicaux requis, à moins que vous ou les membres de votre famille ne résidiez dans un pays qui ne figure pas sur cette liste.

Vous devrez assumer les frais liés à l'examen médical pour tous les membres de votre famille.

Veuillez noter qu'au moment de l'examen médical, vous et les membres de votre famille devrez présenter des passeports individuels comme pièce d'identité. **Si chaque membre de votre famille n'est pas titulaire d'un passeport individuel, vous devez en demander un dès maintenant.**

Les requérants peuvent toujours s'enquérir des instructions relatives à l'examen médical et se soumettre à cet examen à leurs risques. Il importe de noter, en effet, que le fait de subir un examen médical aux fins de l'immigration ne garantit pas l'obtention du visa de résident permanent.

Le **visa de résident permanent** est valide pour la même période que les résultats des examens médicaux, soit douze mois à compter de la date du premier examen ou test.